

# Rôles et responsabilités du PMCED Co-présidents et membres du comité de pilotage

## Termes de référence

Document de référence pour la session 2 : "Mise en œuvre des ODD au niveau national"

24<sup>ème</sup> Réunion du comité de pilotage, 18-19 octobre 2022

Ce document est partagé avec les membres du Comité de pilotage pour approbation lors de la session 2. Il couvre les rôles et les responsabilités proposés pour les coprésidents et les membres du Comité de pilotage, ainsi que les fonctions de l'équipe commune d'appui qui en découlent pour le soutien du Secrétariat mondial, comme indiqué dans le document de référence pour la 23<sup>ème</sup> réunion du Comité de pilotage, où les membres en ont déjà discuté les contours. Une fois approuvés, les termes de référence seront liés à l'annexe sur les modalités de travail dans le document final du sommet.

### Contacts :

Mme Andrea Ries, Suisse [andrea.ries@eda.admin.ch](mailto:andrea.ries@eda.admin.ch) ;

M. S. Kite Nduwa & Th. Somakpo, RDC [skitnduwa@yahoo.fr](mailto:skitnduwa@yahoo.fr) / [thierrysomakpo@yahoo.fr](mailto:thierrysomakpo@yahoo.fr)

M. A. K. Azad, Bangladesh [akazadjewell@gmail.com](mailto:akazadjewell@gmail.com)

M. Vitalice Meja, Coprésident non exécutif [meja@roafrica.org](mailto:meja@roafrica.org)

## 1. Introduction

Le présent mandat définit les rôles et les responsabilités de la direction du Partenariat mondial pour une coopération efficace au développement (GPEDC), des quatre coprésidents du PMCED et des membres de son comité directeur. Ils s'appuient sur les recommandations de l'examen du PMCED 2021, notamment pour redynamiser l'engagement de toutes les parties prenantes afin de planifier et de mettre en œuvre les futurs programmes de travail axés sur l'exécution au niveau national, tout en assurant une forte dynamique politique autour d'une coopération efficace au développement pour atteindre l'Agenda 2030 et les ODD.

Sur la base de l'accord du Comité de pilotage lors de sa 23<sup>rd</sup> réunion en juillet 2022 sur une série d'ajustements aux modes de fonctionnement de la direction, le document fournit des orientations sur les fonctions de représentation et de coordination de la direction afin de mieux mobiliser et d'engager systématiquement toutes les parties prenantes concernées, d'améliorer leur représentation, leur coordination, leur plaidoyer et leur rayonnement avec l'ambition de réorienter beaucoup plus les efforts du Partenariat mondial pour soutenir l'action au niveau des pays, tout en assurant la responsabilité et l'apprentissage au niveau mondial et régional, en particulier autour du nouveau suivi. Les termes de référence s'appuient sur les fonctions du leadership convenues lors de la deuxième réunion de haut niveau à Nairobi en 2016, qui restent valables.

Le Comité de pilotage reste le principal organe de décision du Partenariat mondial. Ses rôles, responsabilités et méthodes de travail, tels que convenus dans le Document final de Nairobi, restent valables. Cependant, avec le passage au soutien de l'action au niveau des pays, les membres du Comité de pilotage assumeront une série de tâches connexes supplémentaires conformément au nouveau modèle de prestation du PMCED. Ces termes de référence doivent être lus conjointement avec le document final de Genève et seront référencés dans son annexe relative aux "modalités de travail". Il comprend également des références aux fonctions connexes de l'équipe d'appui conjointe OCDE-PNUD.

## 2. Renforcement du leadership des coprésidents et du comité directeur

Cette section clarifie les rôles et responsabilités concernant les fonctions de représentation et de coordination de la direction. Cette clarification s'appuie sur l'ambition de passer à un modèle de mise en œuvre davantage dirigé par les membres (décrit dans la section 3) et influencera davantage cette ambition. Pour plus de détails sur les responsabilités de représentation des coprésidents et des membres du comité de pilotage, voir l'annexe 1.

### 2.1. Rôles et responsabilités des coprésidents en matière de représentation

Les considérations suivantes garantissent une représentation solide et continue au niveau des coprésidents :

**Niveau** : Les coprésidents gouvernementaux seront nommés par leur gouvernement au niveau ministériel ou vice-ministériel et représenteront l'éventail complet des acteurs de la coopération au développement, en assurant une rotation et un équilibre régionaux adéquats. Le coprésident non exécutif est nommé au plus haut niveau possible, au même titre que les coprésidents gouvernementaux (directeur exécutif, président ou secrétaire général de l'une des entités non exécutives représentées au sein du comité directeur).

**Durée** : La durée préférée du mandat d'un coprésident est de trois ans. La durée exacte dépendra des détails de la rotation échelonnée. Ainsi, la durée des nominations des

coprésidents sera portée de deux ans actuellement à une période limitée entre deux ans et la période entre deux réunions de haut niveau, avec un maximum de quatre ans.

**Rotation** : Comme convenu en 2019 lors de la réunion de haut niveau, les coprésidents effectueront une rotation à différents moments afin de garantir un leadership et un soutien institutionnels continus, au moins 3 mois avant le changement proposé et avant les grandes réunions. Bien que les coprésidents individuels assument la responsabilité d'identifier et d'assurer leur successeur de manière proactive et par le biais d'une méthode ouverte et inclusive, l'Équipe commune d'appui les soutiendra en invitant l'ensemble des membres à exprimer leur intérêt à assumer le rôle de coprésident, en rassemblant les propositions à examiner et en suggérant des mesures pour garantir que le processus est ouvert, inclusif et transparent. Afin d'assurer un équilibre régional, le coprésident bénéficiaire et le coprésident double pays ne devraient pas provenir de la même région dans la mesure du possible.

**Membre de droit** : Les anciens coprésidents peuvent rester engagés dans le Partenariat mondial en tant que membres du Comité directeur après la fin de leur mandat, soit en tant que représentant de leur circonscription (en remplaçant un autre membre du Comité directeur qui quittera son siège), soit en tant que membre de droit pour une durée maximale d'un an, afin de finaliser tout travail en cours (spécifique aux parties prenantes, thématique).

**Ressources** : *Les candidats à la coprésidence doivent évaluer la capacité de leur gouvernement ou de leur organisation à fournir ou à mobiliser les ressources financières et/ou en nature nécessaires à l'exercice des rôles et responsabilités décrits et mettre en place les mesures nécessaires pour combler les lacunes éventuelles avant leur nomination. Cela devrait inclure un engagement à aider la circonscription qu'ils représentent à trouver des ressources pour leurs activités.<sup>1</sup> Les fournisseurs de coopération au développement, y compris ceux représentés au sein du Comité de pilotage, sont encouragés à fournir un soutien aux autres coprésidents sur la base d'évaluations régulières des besoins. Il incombe aux coprésidents respectifs de s'engager dans la collecte de fonds pour combler les lacunes potentielles en matière de capacités. Les groupes d'intérêt représentés par le coprésident non exécutif sont responsables du financement de cette fonction de coprésident et sont encouragés à créer une fertilisation croisée avec d'autres sources de financement et des programmes à l'échelle de l'organisation qui permettent d'exploiter les connaissances de l'entreprise et de créer des synergies.*

## 2.2. Rôles et responsabilités des membres du Comité de pilotage en matière de représentation

Chaque membre du comité de pilotage a une série de responsabilités convenues, notamment la représentation, l'orientation, la défense des intérêts et la sensibilisation. Dans ce cadre, chaque membre du comité de pilotage est encouragé à assurer une représentation solide, un engagement continu et des transitions en douceur à la fin de son mandat grâce aux conseils suivants :

**Composition** : La composition ne changera pas, mais les chercheurs universitaires seront impliqués dans les initiatives thématiques pertinentes pour renforcer l'interface science-politique. Les parties prenantes qui sont sous-représentées ou non représentées seront mises en contact avec les représentants compétents ou invitées en tant qu'observateurs aux réunions du comité de pilotage par les coprésidents et l'équipe d'appui conjointe (voir plus loin sur les *observateurs*).

**Représentation** : Le Comité de pilotage continuera à suivre le modèle de représentation basé sur les circonscriptions et les membres assumeront les responsabilités de représentation indiquées à l'annexe 1. Les membres du comité de pilotage sont nommés par leurs circonscriptions respectives.

---

<sup>1</sup> L'équipe d'appui conjointe peut fournir un aperçu des exigences attendues dans le cadre de la planification des programmes de travail du PMCED.

**Niveau** : Les membres gouvernementaux sont nommés au niveau politique. Ils peuvent être représentés aux réunions par de hauts fonctionnaires techniques. Les membres non exécutifs sont nommés au niveau le plus élevé possible, au même titre que les membres gouvernementaux (directeur exécutif, président ou secrétaire général). Ils peuvent également être représentés aux réunions par un haut fonctionnaire qui peut participer à des discussions tant politiques que techniques.

**Durée** : Les membres du comité de pilotage sont nommés sur une base continue pour la période entre deux réunions de haut niveau/de haut niveau. Le mandat des organisations régionales et des membres représentant un groupe d'intérêt peut être continu.

**Rotation** : L'équipe d'appui conjointe informe les co-présidents de l'engagement des membres et les co-présidents peuvent approcher les membres pour explorer leur volonté de continuer à siéger en tant que membres/proposer des remplacements. Il appartient aux membres de rechercher des successeurs au sein de leurs circonscriptions et de s'assurer qu'il s'agit d'un processus ouvert, inclusif et transparent. La rotation d'un membre doit être effectuée au plus tard 3 mois avant le changement proposé ou avant les réunions de haut niveau/de niveau supérieur.

**Les caucus des pays partenaires** : Afin de relever les défis systémiques et de capacité à s'engager, à coordonner les positions et à mener des actions au niveau national, les représentants des gouvernements des pays partenaires et leurs organisations régionales représentées au sein du comité de pilotage peuvent piloter des caucus de pays partenaires au niveau régional, en commençant par le NEPAD en Afrique en 2023 . D'autres organisations régionales actives dans les régions ALC, Asie-Pacifique, MENA, etc. peuvent se porter volontaires pour faciliter des efforts similaires et relayer toute position commune au Comité. Les caucus élaboreront leurs propres termes de référence et s'attacheront, entre autres, à susciter des changements de comportement conformément aux principes d'efficacité et en réaction aux dialogues de suivi et d'action. Ils veilleront à l'engagement des pays partenaires dans tous les programmes de travail.

#### **Dispositions spéciales de gouvernance :**

- **Sièges partagés** : Les sièges individuels du comité peuvent être partagés par un maximum de deux entités représentant la même circonscription afin de faciliter la pleine participation de tous les acteurs censés s'engager. La représentation partagée ne se traduit toutefois pas par une voix/un siège supplémentaire.
- **Observateurs** : Toute entité intéressée peut demander à assister aux réunions individuelles du Comité en tant qu'observateur. Les coprésidents ont la prérogative d'accepter ou de refuser les demandes en fonction de leur évaluation du potentiel d'engagement, par exemple pour établir des liens avec des organismes mondiaux ou régionaux ou pour rejoindre officiellement le Comité. Un maximum de cinq observateurs (et pas plus de deux par groupe d'intérêt) peuvent participer à la fois. Les observateurs peuvent également chercher à fournir des contributions par l'intermédiaire des représentants de leur circonscription et peuvent demander aux coprésidents de participer d'autres manières.
- **Membres de droit** : Les anciens coprésidents peuvent choisir de rejoindre le comité de pilo à la fin de leur mandat en tant que membres de droit. La demande doit être approuvée par les coprésidents actuels et le mandat ne doit pas dépasser trois ans.

**Ressources** : *L'exécution de leurs rôles et responsabilités nécessite un investissement financier et en nature important de la part de chaque membre. Les candidats doivent évaluer la capacité de leur gouvernement ou de leur organisation à fournir ou à mobiliser ces ressources et mettre en place les mesures nécessaires pour combler les lacunes éventuelles avant leur nomination. Les membres qui décident de diriger ou de contribuer à des initiatives*

*thématiques ou à des "espaces d'apprentissage"<sup>2</sup> ont la responsabilité d'évaluer le coût et de mobiliser les ressources nécessaires pour mener à bien les initiatives respectives. Pour éviter que la mise en œuvre des programmes de travail ne soit déterminée par ceux qui fournissent le financement, les responsables thématiques ou les membres intéressés porteront à l'attention du Comité les lacunes en matière de ressources. Un caucus régional des pays partenaires sera piloté par le NEPAD. Ce dernier a la responsabilité d'assurer un financement adéquat.*

### 3. Soutenir la transition vers une plateforme pilotée par les membres et adaptée à l'horizon 2030

Les rôles et responsabilités supplémentaires suivants pour les coprésidents et les membres du comité de pilotage seront déterminants pour faciliter le passage d'une plateforme axée sur le monde à une plateforme axée sur les pays. En tant que telle, cette section répond aux ambitions de mettre davantage l'accent sur l'action au niveau des pays sans articuler les rôles et responsabilités spécifiques des coprésidents et des membres du comité pour la mise en œuvre des activités connexes au niveau des pays. Les engagements et ambitions connexes seront reflétés dans le document final du Sommet 2022 et ses annexes, dans la mesure où ils concernent l'engagement de l'"écosystème de l'efficacité" au sens large aux niveaux national et local dans différents contextes.

#### 3.1. Amélioration de la coordination : Donner la priorité aux parties prenantes au niveau national

Les membres du comité de pilotage sont encouragés à poursuivre et à consulter leurs circonscriptions sur les principales décisions du comité de pilotage, à partager les informations y afférentes et à transmettre les réactions des circonscriptions.

Chaque coprésident et membre du comité de pilotage s'efforcera de consulter comme il se doit la communauté élargie et les parties intéressées, ainsi que les organismes et partenaires concernés, afin de contribuer à ce que les programmes de travail du PMCED soient davantage dirigés et pris en charge par les membres, que les décisions soient prises en connaissance de cause et que la portée et l'impact du partenariat mondial au niveau national soient accrus :

- **Utiliser leur influence et leur pouvoir de rassemblement pour impliquer les acteurs intéressés au-delà du Comité** : Les membres s'engageront systématiquement, au plus haut niveau politique, avec des organisations ayant une grande portée au niveau national ou le potentiel de servir de "réseaux de réseaux" au sein des circonscriptions et à travers les domaines thématiques, afin de les mobiliser pour (co-) diriger et soutenir l'action au niveau national. Cette approche doit se développer au fil du temps et répondre à la demande des parties prenantes. Elle peut être canalisée par les structures du "nouveau modèle de prestation" . Un élément majeur de cette démarche est de redynamiser le dialogue national sur l'efficacité de la coopération au développement et de donner l'impulsion nécessaire à la mise en œuvre du nouveau suivi.
- **Lancer ou approfondir les partenariats avec les organisations régionales et les groupes d'intérêt**. Cela peut favoriser l'apprentissage et le dialogue multipartite entre les régions et les partenariats ayant une empreinte substantielle au niveau régional et national (au-delà des organisations régionales du comité de pilotage).

---

<sup>2</sup> L'équipe de soutien commune ne sera en mesure de fournir qu'un soutien léger ou ad hoc, bien en deçà de ce qui serait nécessaire pour des espaces d'apprentissage dynamiques ou des initiatives thématiques.

- **Mener une communication, un plaidoyer et une sensibilisation stratégiques et ciblés pour favoriser l'apprentissage** à travers les pays et les contextes, y compris les cadres régionaux, locaux et thématiques, afin de sensibiliser et de s'assurer que les "questions brûlantes" informent et façonnent l'agenda de l'efficacité (par exemple au niveau sectoriel).

#### 4. Soutien par l'équipe d'Appui conjointe

Les rôles et responsabilités convenus des dirigeants nécessitent un soutien adéquat du Secrétariat. La liste suivante de tâches connexes pour l'équipe d'appui commune est conforme aux mandats convenus de l'OCDE et du PNUD en tant qu'organisations hôtes de l'équipe d'appui commune, et sous réserve de modifications et de ressources adéquates de l'OCDE et du PNUD :

##### 1. Soutien du secrétariat à la direction PMCED

- **Services de secrétariat et de conseil aux coprésidents et au comité de pilotage**, y compris le soutien aux réunions du comité de pilotage et aux réunions de haut niveau et de niveau supérieur, l'orientation technique et politique et la transition des coprésidents et des membres du comité de pilotage.
- **Soutien à la conception et à la mise en œuvre des programmes de travail du PMCED**, y compris un soutien léger à la coordination des processus intergouvernementaux et multipartites connexes.
- **Soutien à la sensibilisation politique, à l'engagement des parties prenantes et à la création de partenariats**, notamment en facilitant la création de réseaux et de liens avec les processus intergouvernementaux de l'OCDE/CAD et des Nations unies.

##### 2. Suivi et ancrage au niveau national

- **Conception, perfectionnement et gestion du processus et du cadre de suivi.**
- **Analyse des résultats et rapports**, y compris le rapport analytique mondial, les profils des partenaires de développement et des pays partenaires, les rapports sur les ODD, les notes d'information sur les résultats stratégiques.
- **Amélioration du dialogue initial et du dialogue multipartite orienté vers l'action**, y compris le tableau de bord par pays.
- **Permettre des liens institutionnalisés avec les actions au niveau national**

##### 3. Plaidoyer et communication stratégique, création de partenariats, apprentissage et gestion des connaissances.

- Contribuer à la stratégie et au soutien en matière de sensibilisation et de communication (événements, webinaires, notes d'information, campagnes de médias sociaux) et gérer le site web de la PMCED, les actifs et les produits de communication.
- Engagement de réseaux et de champions pour mettre l'apprentissage en pratique au niveau national.
- Gérer la plateforme de partage des connaissances et la communauté KSP

##### 4. Surveillance de fond, gestion des équipes et de l'exécution

#### Annexe 1 : Composition de la direction de la PMCED et liste des représentants.

Le Partenariat mondial continuera d'être dirigé par quatre coprésidents, représentant tous les groupes d'intérêt ayant un siège au comité de pilotage du PMCED, conformément à la catégorisation convenue.<sup>3</sup> Les quatre co-

<sup>3</sup> Cela inclut un coprésident pour : (i) les bénéficiaires de la coopération au développement (de toutes

présidents représenteront les groupes d'intérêt suivants :

<i>Coprésident :</i>	<i>Représente :</i>
<b>Co-président des fournisseurs (Suisse)</b>	Les pays du CAD en tant que fournisseurs de la coopération au développement, les fournisseurs arabes, les banques multilatérales de développement.
<b>Coprésident des prestataires et des bénéficiaires (Bangladesh)</b>	Tous les pays à double caractère
<b>Coprésident du bénéficiaire (RD Congo)</b>	Tous les représentants des bénéficiaires de la coopération au développement, dont un représentant de l'Union africaine, un du groupe g7+ des États fragiles et touchés par des conflits, deux d'Afrique, un d'Amérique latine, un d'Asie et un du Pacifique.
<b>Coprésident non exécutif (OSC)</b>	Société civile, syndicats, secteur privé, fondations, parlementaires, gouvernements infranationaux.

Le comité de pilotage continuera à être organisé comme suit :

Le député de...		...représentant...	...est actuellement...	... et représente ...
Bénéficiaires		g7+	Afghanistan	Tous les pays du G7
		Afrique	AUDA-NEPAD	Tous les gouvernements africains
		Afrique	Côte d'Ivoire	Les gouvernements d'Afrique de l'Ouest sont considérés comme les principaux bénéficiaires de la coopération au développement.
		Afrique	- vacant depuis HLM2 (2016) -	Les gouvernements africains sont les principaux bénéficiaires de la coopération au développement.
		Région ALC	El Salvador	Les gouvernements des pays d'Amérique latine et des Caraïbes qui sont les principaux bénéficiaires de la coopération au développement.
		Asie	Népal	Gouvernements asiatiques (y compris l'Asie centrale et la Turquie)
		Pacifique	PIFS	Gouvernements des îles du Pacifique (ceux représentés dans le PIFS)
Double pays			Philippines	Pays à double caractère en Asie-Pacifique et dans d'autres régions
			Colombie	Pays à double caractère en Amérique latine et dans d'autres régions
Prestataires			Corée	Japon
			Canada	États-Unis, Australie et Nouvelle-Zélande
			Commission européenne	États membres de l'Union européenne
OCDE/CAD			Président du CED	Membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE (CAD/OCDE)
Fournisseurs arabes			Fonds OPEP pour la coopération internationale	Membres du Fonds OPEP (gouvernements) et autres fournisseurs arabes (y compris fonds et banques)
Banques multilatérales de			Banque interaméricaine de développement	Toutes les banques multilatérales de développement régionales et mondiales (y compris le Groupe de

les régions) ; (ii) les bénéficiaires et les fournisseurs de la coopération au développement (de toutes les régions) ; (iii) les fournisseurs de la coopération au développement (pays membres du CAD de l'OCDE, banques multilatérales de développement et fournisseurs arabes) ; et (iv) les membres non exécutifs (société civile, syndicats, gouvernements locaux, parlementaires, philanthropie et secteur des affaires).

développement				la Banque mondiale, la BERD, la BAsD, la BAD, la BID, le FIDA).
PNUD/Système de développement des Nations Unies			PNUD	Tous les fonds et programmes des Nations unies et les agences spécialisées
Parties prenantes non exécutives		Société civile	Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement (CPDE)	Les membres respectifs du comité directeur représentent les membres de leurs réseaux ou associations et s'efforcent d'impliquer d'autres représentants de leur circonscription respective.
		Syndicats	Confédération syndicale internationale	
		Parlementaires	Union interparlementaire (UIP)	
		Gouvernements infranationaux	UCGL et ORU-FOGAR	
		Secteur privé	Chambre de commerce internationale	
		Fondations	WINGS	